

reich, eingespart werden. Der Preisüberwacher hat nicht einen Finger krumm gemacht für diesen Erfolg. Das haben andere Stellen ausgehandelt, und er wird dann dafür gefeiert. Das ist genau das, was mich an diesem Posten, an diesem «Königreich» stört. Es ist nicht, Herr Bundesrat, die Person von Herrn Strahm. Ich habe kein gestörtes Verhältnis zu Herrn Strahm. Mich stört das «Königreich», die Institution, wie sie jetzt eingerichtet ist.

Nun noch etwas zur Verfassung: Es stimmt nun einmal nicht, dass in der Verfassung steht, dass eine Einzelperson diese Aufgabe auszuführen hat. Es ist durchaus auch möglich – es braucht dazu eine Gesetzesänderung –, den Verfassungsauftrag zu erfüllen, wenn wir diese Aufgabe an die Weko übertragen. Mit diesem Verfassungsmärchen muss einmal aufgeräumt werden.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif: Beilage – Annexe 04.3032/3243)

Für Annahme der Motion 58 Stimmen

Dagegen 110 Stimmen

04.3108

Motion

**Menétrey-Savary Anne-Catherine.
Berufsschulen
für Ausländerinnen und Ausländer.
Stopp dem Betrug!**

Motion

**Menétrey-Savary Anne-Catherine.
Ecoles professionnelles
pour étudiants étrangers.
Halte à l'arnaque!**

Einreichungsdatum 17.03.04

Date de dépôt 17.03.04

Nationalrat/Conseil national 11.05.06

Menétrey-Savary Anne-Catherine (G, VD): Le point de départ de cette motion, c'était quelques mésaventures d'étudiants chinois qui ont été largués par des écoles peu scrupuleuses et peu efficaces. Le fait que quelques dizaines de ces étudiants se soient dispersés dans la nature et qu'on ait perdu leur trace a provoqué beaucoup d'émotion à la Confédération. L'Office fédéral des migrations a répondu par une directive qui interdit l'octroi de visas aux étudiants chinois, de telle sorte que leur nombre a diminué de moitié en Suisse.

Or, hier, la question est revenue dans l'actualité parce qu'un article du journal «Le Temps» donnait la parole à l'ambassadeur de Chine en Suisse, lequel justement proteste contre la suppression des visas et mentionne que le problème est la mauvaise qualité de l'enseignement en Suisse. Il signale aussi que les étudiants chinois payent d'avance des fortunes pour venir étudier en Suisse. Or, il est arrivé que «la qualité de la formation dispensée ne correspondait pas à ce qu'ils étaient en droit d'attendre». Il y a eu aussi des cas où l'étudiant avait payé son écolage avant de se voir refuser son visa et où l'école n'a pas remboursé le montant déjà versé. Il conclut: «Ce que nous souhaitons de la Suisse, c'est qu'elle garantisse la qualité des écoles où s'inscrivent des étudiants chinois.» Je trouve donc là un appui très fort à la motion que je défends.

Mais cette motion ne vise pas que la Chine et les écoles hôtelières, elle vise d'autres écoles privées de formation professionnelle. Je constate que, dans son avis au sujet de ma motion, le Conseil fédéral est en quelque sorte d'accord avec moi et qu'il a aussi pris des mesures pour vérifier la qualité de l'enseignement. L'ordonnance concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de for-

mation et des études postdiplômes des écoles supérieures est entrée en vigueur; elle correspond à la demande que je formulais dans ma motion. Il y a aussi une procédure de certification fédérale qui a été mise en route. La réponse du Conseil fédéral le mentionne. D'ailleurs, j'aimerais savoir où on en est maintenant puisque cette motion date d'il y a deux ans.

Nous voterons le 21 mai prochain sur les articles constitutionnels sur la formation. Une grande place est faite dans ces articles aux garanties de qualité. Cela, c'est une compétence commune des cantons et de la Confédération. Or, pour le moment, les cantons semblent peu enclins à faire des contrôles de qualité. C'est en tout cas le cas du canton de Vaud, où la question a été posée il y a une année, et où j'ai appris qu'aucun contrôle de qualité ne peut se faire actuellement.

Pour en revenir à la position du Conseil fédéral qui recommande de rejeter cette motion, je constate que la principale différence entre sa position et la mienne, c'est que le Conseil fédéral ne veut pas d'une loi. Il est d'accord qu'il y ait une reconnaissance de la qualité des filières, mais uniquement sur une base volontaire, et il refuse de soumettre les écoles privées pour étudiants étrangers à une procédure d'autorisation.

De cette manière, on ne supprimera pas les moutons noirs, c'est-à-dire ces écoles qui représentent une véritable arnaque, comme celles dont se sont plaints les étudiants chinois. Il faut rappeler que ces étudiants se sont trouvés dans des écoles où non seulement le plan financier était extrêmement fragile, mais où les locaux étaient inacceptables et où les professeurs n'avaient strictement aucune qualification.

Devant cette situation, avec les écoles de très mauvaise qualité qui nuisent à l'image de la Suisse, tout se passe comme si la Confédération répondait simplement en refusant les visas à des étudiants étrangers. C'est totalement absurde. Je crois qu'on est là en train de scier la branche sur laquelle on est assis! Je constate qu'on vient de passer plus d'une heure à parler de l'image de la Suisse, et quand il s'agit de mesures concrètes, on s'aperçoit que la qualité de nos prestations et de nos offres à l'étranger devient de plus en plus hasardeuse. D'ailleurs, la Chine a pris des mesures elle-même et ne recommande plus nos écoles, et je pense que là, nous sommes en train encore une fois de faire du tort à notre propre économie.

Il est vrai que la dérégulation des professions est un thème à la mode au nom de la liberté économique. Moi, je considère, et ce sera ma conclusion, que c'est totalement contre-productif du point de vue de la protection des consommateurs, et que la formation et l'éducation ne sont pas seulement une affaire commerciale. Justement, dans la perspective du 21 mai, on insiste pour dire que le savoir et la formation sont notre principale matière première. Je ne comprends pas qu'on ne se donne pas les moyens de véritablement contrôler la qualité de l'enseignement et de soumettre à autorisation les écoles et ceux qui veulent ouvrir des écoles. Après tout, on le fait pour les guides de montagne et les professions à risque, on le fait pour les avocats, on pourrait le faire aussi pour les écoles.

C'est ce que je demande dans ma motion – j'insiste sur l'importance de cette reconnaissance –, et je vous invite à l'adopter.

Deiss Joseph, conseiller fédéral: Le Conseil fédéral, effectivement, vous recommande de rejeter cette motion. Il le fait non pas parce qu'il nierait le problème, mais parce qu'il se réclame du principe de la liberté économique et que, dans cet esprit, il est nécessaire d'épuiser les autres possibilités avant de limiter un droit fondamental par de nouvelles lois.

Je considère le secteur de la formation comme étant non seulement un secteur de nos activités publiques destiné à la population indigène, mais aussi un secteur économique pouvant avoir une capacité concurrentielle internationale considérable. Je regrette que ces activités ne soient pas développées suffisamment ou pas autant qu'elles pourraient probablement l'être. Mais, pour développer de telles activi-



tés, je crois que c'est d'abord le rôle de la branche et des entreprises concernées de prendre toutes les mesures nécessaires pour pouvoir être compétitives. L'Etat ne devrait intervenir qu'en dernier ressort et lorsque, véritablement, il n'est pas possible de procéder autrement.

En matière d'écoles, la Confédération a établi en 2003/04 déjà une collaboration avec la Fédération suisse des écoles privées, qui a abouti notamment à l'établissement d'une liste officielle des filières de formation dignes de confiance en Suisse, et ceci pour pouvoir être représentées à l'étranger. Cette liste des filières de formation dignes de confiance a malheureusement été souvent détournée de son but originel par les prestataires soucieux de fonder des institutions uniquement pour attirer en Suisse des étudiants étrangers afin de les dupper. La plupart du temps, à l'arrivée des premiers étudiants en Suisse, ces écoles sont déjà fermées et leurs administrateurs se sont envolés en emportant les taxes d'écolage payées d'avance. Ces processus sont si rapides qu'il est, même pour des instances étatiques, difficile de les contrôler.

Dans le domaine de la formation officielle, il est bien sûr possible d'obtenir des diplômes ou des reconnaissances officielles. La loi sur la formation professionnelle et l'ordonnance concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures offrent cette transparence. Cela n'est évidemment possible que pour les écoles qui se soumettent aux conditions requises pour être reconnues, comme par exemple les HES. C'est le cas de l'Ecole hôtelière de Lausanne qui fait l'objet d'un contrôle et qui obtient, indépendamment des subsides, une reconnaissance officielle. Cela n'est pas possible pour toutes les écoles et, par conséquent, la question d'un système d'accréditation spécifique aux branches se pose. La mise en place de celui-ci est à l'étude. Le rapport rédigé par l'OFFT sera présenté en relation avec la motion Freysinger 04.3552.

Alors, le Conseil fédéral vous prie de rejeter cette motion qui, effectivement, comporte cet élément qui nous dérange, à savoir l'élaboration d'une base légale pour garantir la qualité des écoles privées dans ce pays, parce que le Conseil fédéral ne veut pas intervenir de cette manière dans un secteur très vaste pour devoir contrôler et homologuer les formations. Il n'y a pas que les écoles hôtelières, il y a toutes sortes d'écoles privées et le Conseil fédéral estime que c'est avant tout à la branche elle-même de mettre en place un système d'accréditation, comme cela s'est fait sur la base d'initiatives privées pour beaucoup d'autres activités.

Le Conseil fédéral, mon département, le SECO et l'OFFT en particulier, sont tout à fait disposés à aider la branche à trouver des solutions, en collaboration, d'ailleurs, avec le Département fédéral des affaires étrangères lorsqu'il s'agit des activités pour lesquelles on fait de la réclame à l'extérieur.

Abstimmung – Vote

Für Annahme der Motion 64 Stimmen
Dagegen 104 Stimmen

Le président (Bugnon André, deuxième vice-président): L'initiative parlementaire Lang 04.465 a été retirée de l'ordre du jour.

04.466

**Parlamentarische Initiative
Sommaruga Carlo.**

**Von Israel exportierte
landwirtschaftliche, gewerbliche
oder industrielle Erzeugnisse
aus dem Westjordanland
oder dem Gazastreifen.**

Nationales Ein- und Durchfuhrverbot

**Initiative parlementaire
Sommaruga Carlo.**

**Arrêt des importations et du transit
en Suisse de tout produit agricole
ou manufacturé
exporté par Israël et provenant
des colonies sises en Cisjordanie
ou dans la bande de Gaza**

Vorprüfung – Examen préalable

Einreichungsdatum 07.10.04

Date de dépôt 07.10.04

Bericht APK-NR 30.08.05

Rapport CPE-CN 30.08.05

Nationalrat/Conseil national 11.05.06 (Vorprüfung – Examen préalable)

04.477

**Parlamentarische Initiative
Vischer Daniel.**

**Rückzug der Schweiz
aus dem Efta-Abkommen
mit Israel**

**Initiative parlementaire
Vischer Daniel.**
**Accord de libre-échange
conclu par l'AELE et Israël.**
Retrait de la Suisse

Vorprüfung – Examen préalable

Einreichungsdatum 08.10.04

Date de dépôt 08.10.04

Bericht APK-NR 30.08.05

Rapport CPE-CN 30.08.05

Nationalrat/Conseil national 11.05.06 (Vorprüfung – Examen préalable)

04.466

Antrag der Mehrheit

Der Initiative keine Folge geben

Antrag der Minderheit

(Müller Geri, Cuche, Gysin Remo, Maury Pasquier, Rennwald)

Der Initiative Folge geben

Proposition de la majorité

Ne pas donner suite à l'initiative

Proposition de la minorité

(Müller Geri, Cuche, Gysin Remo, Maury Pasquier, Rennwald)

Donner suite à l'initiative

